

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Christophe Fauvieu : le père qui ne voulait pas perdre - Le débrief

Hé, vous ! Oui, vous !

Savez-vous que vous pouvez écouter Europe 1 ou 230 radio, 700 web radio et plus de 200 000 podcasts sur une seule application gratuite ?

Avec Radio Player France sur smartphone, en voiture ou en train, vos radios sont toujours avec vous.

Radio Player France, l'appli de toutes les radios.

Pour commenter son histoire du jour,

Christophe Hondelatte reçoit un invité, acteur direct de son récit.

Voilà donc pour cette incroyable histoire que je vais débrieffer avec vous.

Maintenant, mettez Alain Astabi, avocat au barreau de Bayonne.

Vous étiez dans ce dossier avocat de la Partie civile,

c'est-à-dire l'avocat de la famille d'Alexandre Lagarde.

Cette peine de huit ans de prison,

est-ce qu'elle colle à l'idée qui était la vôtre

et à celle de la famille d'Alexandre avant le procès ?

Oui, oui, elle collait parfaitement au perpectif

que nous avons pu dessiner avec Alain Astabi et Lagarde.

Ceci avait parfaitement admis que M. Fauvieu n'avait pas voulu la mort de leur fils, si bien qu'on ne pouvait pas atteindre les peines maximales.

Donc huit à dix ans, c'était effectivement dans les projections

que nous avons pu faire ensemble, et ça a été accepté,

accepté de manière parfaitement mine.

Lui aussi, d'ailleurs, c'est intéressant à accepter la peine.

C'est-à-dire qu'il y a une sorte de consensus,

mais il trouve que huit ans, c'est juste.

Oui, oui, c'était tout à fait à l'ordre des faits qui lui étaient reprochés.

Il n'y avait pas de pré-méditation quelconque d'une volonté

de mettre un terme à la vie d'Alexandre.

Les explications étaient ailleurs.

Donc il n'y a pas de difficultés.

On voit parfois dans des dossiers des clients qui se cadrent à l'énoncer

et de délibérer de la sentence.

Ce n'a pas été le cas en l'occurrence.

Il faut dire que M. et Madame Lagarde sont des gens tout à fait équipés

sur un plan intellectuel, mais également d'une dignité tout à fait remarquable.

Ils ont quand même le sens de leur réflexion.

Dites-moi, M. Astabi, est-ce que la cour d'assises était le passage obligé de cette affaire ?

Parce que moi, je me disais quand même en l'écrivant

que c'était typiquement le genre d'affaires

qui aurait pu se terminer devant le tribunal correctionnel.

Non, dans la mesure où il y avait eu administration de ce qu'on appelle une substance visible, la seule compétence était celle de la cour d'assises.

Pour parler en termes plus communs, il s'agissait d'un camp d'empoisonnement.

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Christophe Fauvieu : le père qui ne voulait pas perdre - Le débrief

À partir du moment où on évoque une hypothèse d'empoisonnement, c'est nécessairement une affaire tribinale, c'est nécessairement une cour d'assises qui doit se prononcer et qui devrait appréhender le cas de M. Folio. Donc pour vous, c'est un crime et pas un délit, quoi ?

Ah non, c'est un crime de manière absolue.

Il n'y avait pas le moindre nombre d'un seul doute quand on a la direction du guillage qui était celui de ce dossier.

Il a été tout à fait naturellement, logiquement et juridiquement adressé à la cour d'assises. Maitresse Tabi, alors la grande question de cette affaire, c'est celle du pourquoi.

Qu'est-ce qui a amené donc cet homme à perdre le sens commun ?

Est-ce que vous, vous estimez que le procès a répondu totalement à cette question ?

Je ne sais pas si je suis la personne qui l'a mis à placer pour répondre à cette question. Ce qui est certain, c'est qu'une bonne partie des débats a été consacrée, effectivement, à la question de savoir pourquoi M. Folio s'était comporté de la sorte et l'avait pu administrer des substances nuisibles, non seulement à Alexandre et à Albert, mais également à 34 autres victimes qui ont été recensées par les enquêteurs à l'occasion de leurs investigations.

Moi, de mon poste d'observation, je ne pouvais que m'en remettre à ce que nous disait les différents professionnels en matière de psychiatrie et de psychologie.

Et ce que j'ai retiré de leurs explications, c'est qu'on avait premièrement, et ça s'est apparu très clairement à l'occasion des débats, à faire à une personne très autocentrée, qui avait une tendance narcissique très importante, qui l'a menée à avoir quelques difficultés à considérer autrui.

Et cette personne, présentant ces carences-là, avait une soif de réussite qui l'avait comblée, lui, à son niveau en qualité militaire, puisqu'il avait été formateur, qu'il avait, d'après ce que j'ai compris, combattu au Tchad, qui avait été décoré, parce qu'il y avait eu une trajectoire militaire et personnelle tout à fait intéressante, et ce qui ressortait des débats et des explications des experts, c'est que cette personne souhaitait que ces enfants réussissent.

Et l'investissement entre ces enfants était d'autant plus important, qu'il avait pris sa retraite de manière prématurée, semble-t-il pour éviter une mutation restée auprès de sa famille, de sa femme, qu'il s'en baît chérir au-dessus de tout, et qu'il souhaitait absolument que ces enfants réussissent.

Donc, s'être engagé dans une spirale totalement négative, c'était la catégorale, il fallait que ces enfants réussissent. Ce qui était tout à fait étonnant, c'est que Valentin, effectivement, avait des capacités tout à fait remarquables et qui avait été repérée par la Ligue, mais il n'en était pas de même pour son frère, Maxime, qui lui ne présentait pas le même niveau.

Et pourtant, autant pour l'un que pour l'autre, M. Fourvio va faire agérer aux adversaires de ses enfants du thermostat et dans des quantités tout à fait, tout à fait importants.

Alors M. Fourvio a expliqué qu'il s'agissait pour lui de mettre en termes une souffrance, que toutes ces parties, tous ces mâches de thémis,

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Christophe Fauvieu : le père qui ne voulait pas perdre - Le débrief

c'était pour lui particulièrement difficile à supporter.

Il savait que du mal a expliqué de manière parfaitement cartésienne pourquoi ce monsieur s'est comporté de la sorte.

En tout cas, ce que je peux dire moi, c'est que véritablement, je ne vais pas faire d'originalité en disant cela, c'est que ce monsieur présentait les troubles de la personnalité, de l'organisation de la personnalité qui était important.

Et ça, ça fait le terreau, effectivement, de ses méchants.

Vous vous souvenez d'un moment où son fils, Maxime et sa fille Valentine, viennent à la barre.

Ma question étant finalement, est-ce qu'ils le soutiennent ou pas ?

Le souvenir que j'ai, le temps a passé.

Oui, c'était il y a 15 ans, je vous le conseille.

C'est qu'il y a 15 ans.

Le souvenir que j'ai, c'est que c'était vraiment une famille fusionnelle.

Il y a vraiment quelque chose qui se passait entre les membres de cette famille.

Ce que j'ai pu vérifier par contre de manière beaucoup plus sensible et beaucoup plus nette, c'est que l'enquête n'a jamais permis de démontrer que les enfants étaient au courant des agissements du père.

Ça, ça ne ressortait pas du tout des procédères beaux qui ont pu être adressés.

Au contraire, Valentine semble-t-il, si j'en crois, un des témoignages l'une de ses adversaires, c'était étonné de ce que lorsqu'elle jouait contre des joueurs qui étaient mieux classiques, celle-ci résiste et que dans un deuxième temps, sur les derniers 7, elle s'effondre.

Donc, ça a démontré une certaine, peut-être, candor,

et en tout cas, le fait qu'elle n'était pas du tout au courant de ce que son père m'a mis en scène en coulisse.

Donc, il soutenait le père au stade du procédé, il soutenait le père, il y avait une vraie solidarité, et je peux tenir le même propos à l'égard de la mer.

Tout de même, si on veut bien réfléchir deux secondes, il y a un caractère très irrationnel dans ce qu'il faisait.

Parce que donc, grâce à ses interventions dans les bouteilles des adversaires de Valentin, Valentin avait atteint le trio niveau.

D'abord, il n'aurait pas pu entrer dans le vestiaire des adversaires.

On ne rentre pas dans les vestiaires de Roland Garros, comment on rentre dans les vestiaires d'un tournoi de tennis de Tartas.

Et donc, il n'aurait pas pu mettre le médicament.

Et donc, quelque part, à un certain moment, la vérité des qualités tennis de Valentin aurait été exposée au grand jour.

Tout à fait, vous parlez d'or.

C'était une entreprise absolument sans issue.

C'était l'impasse totale pour M. Fonvio.

Et je ne crèpe pas de dire, alors que je suis son adversaire dans le cadre du procès, que cela témoigne d'un désordement absolu,

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Christophe Fauvau : le père qui ne voulait pas perdre - Le débrief

et que c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, pour partie, la sanction était ce qu'elle a été, c'est-à-dire huit ans. Quand on est en parallèle, la mort est huit ans, ce n'est pas cher payé, mais je crois qu'une partie de la décision s'explique par le fait que je souviens tout à l'heure de savoir qu'il n'a jamais voulu la mort d'Alexandre Lagardère. Ça, c'est un premier point. Et deuxième point, il est bien évident qu'il s'est comporté de la sorte, parce qu'il avait perdu le contrôle. Il était en déshérence totale. Est-ce que les parents d'Alexandre Lagardère acceptent l'idée que cet homme est très déséquilibré, à la fois sur le plan affectif et psychiatrique, et que donc, voilà, on peut tout lui reprocher, mais finalement, pas tout non plus. Je ne suis pas certain que les parents d'Alexandre soient mal liés tous, et quelles que soient leurs qualités, en capacité d'admettre que M. Fovio n'est pas responsable pour le tout, parce que n'oubliez pas, bon, moi, si votre micro, je m'exprime de manière tout à fait objective, mais il ne faut pas oublier tout de même que les psychiatres, les psychologues qui se sont succédés à la barre, tous, à l'unison, s'ils parlent de troubles, de la personnalité, n'ont pas diagnostiqué la moindre pathologie mentale. Donc c'est difficile pour les parents d'Alexandre de considérer que M. Fovio n'est pas responsable de ces actes. Il peut y avoir effectivement un abolissement de son discernement, mais en aucun cas, on ne peut considérer, et je pense que c'est la logique qui a été celle qui est toujours celle des parents d'Alexandre, en aucun cas on ne peut considérer que M. Fovio n'est pas totalement responsable de ces actes. Et d'ailleurs, sur un plan légal et judiciaire, ça s'est traduit, il n'a pas bénéficié d'une quelconque excuse. Il a pris 8 années de prison, tout le temps, pour empoisonnement. Mille chers reinitis, merci beaucoup. C'est au chef de passe. Mettre à la stable du bar au doigt et une chêteu du bas, ce que ça veut dire merci beaucoup.